



## Lever une fausse ordonnance de protection

-----  
Par Slayslay

Bonjour, je suis bloquée en France à cause d'une ordonnance de protection qui m'interdit de passer la Frontière.

Hors je n'ai jamais demandé d'ordonnance de protection au procureur, c'est ma mère et l'ancien responsable de l'Ase quand j'étais mineure qui ont fait ça.

Je voudrais lever cette ordonnance à mon encontre et pouvoir rentrer chez moi.

-----  
Par kang74

Bonjour

Je pense que vu la complexité de votre affaire, que, si je ne fais pas d'erreur vous avez amplement détaillée, le conseil d'un avocat soit nécessaire .

Une ordonnance de protection n'empêche pas la victime d'ailleurs n'empêche pas celle ci de sortir du territoire, encore plus s'il s'agit de retourner chez elle .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il a été largement répondu sur l'autre discussion.

Alors ce n'est plus une IST mais une ordonnance de protection ?

Ce type d'ordonnance n'interdit pas de quitter le territoire français.

Vérifiez déjà bien la situation avant de poser des questions sans queue ni tête.

-----  
Par Slayslay

Oui j'ai vérifié, et oui une ordonnance de protection peut concerner les étrangers et les mettre au fichier des personnes recherchées. Sauf j'ai jamais demandé ça moi.

-----  
Par yapasdequoi

Donc vous n'êtes pas bloquée en France. Vous partez quand vous voulez.

-----  
Par Slayslay

Si ça implique une inscription au fichier des personnes recherchées et donc interdiction de sortir du territoire

-----  
Par yapasdequoi

c'est faux et on vous l'a déjà dit.

Soit vous êtes recherchée et la police vous arrête, soit vous ne l'êtes pas et vous allez où vous voulez (à condition d'avoir des documents d'identité et les visas nécessaires)

-----  
Par yapasdequoi

On vous a aussi précisé comment vérifier si cette inscription existe ou pas.

On vous a aussi dit comment obtenir une adresse postale puisque vous n'avez pas de domicile fixe.  
Qu'avez-vous fait depuis ?

-----  
Par Slayslay

La police m'a dit que j'étais placée sur la liste des personnes recherchées par le procureur à cause des menaces de mort d'enlèvement et de mariage forcé que mon père envoie. Et cette inscription au fichier des personnes recherchées fait partie de l'ordonnance de protection.

-----  
Par yapasdequoi

ok.  
et qu'avez-vous fait depuis les dernières réponses qu'on vous a données ?  
vous avez demandé une consultation du fichier ?

-----  
Par Slayslay

Oui , un policier a accepté de regarder et de me dire pourquoi.

-----  
Par kang74

Comme déjà dit dès le départ, inutile de perdre du temps sur un forum ou les personnes ne pourront absolument rien faire pour vous puisque ce que vous dites ne fait pas sens car nous n'avons accès à aucun document : ALLEZ VOIR UN AVOCAT .

Il pourra avoir accès à tout ou vous guider pour y avoir accès .

-----  
Par yapasdequoi

un policier a accepté de regarder et de me dire pourquoi.  
Ce n'est pas crédible.  
Si vous êtes recherchée, le policier devait vous arrêter.  
Consultez un avocat.  
On ne fera rien de plus ici.

-----  
Par Slayslay

Non car c'est à cause de l'ordonnance de protection que je suis sur la liste des personnes recherchées ( pour infos dans ces listes y'a pas que des personnes suspectes de crimes mais aussi les personnes disparues, menacées, en fugue etc.).

-----  
Par yapasdequoi

N'insistez pas ici et consultez un avocat.